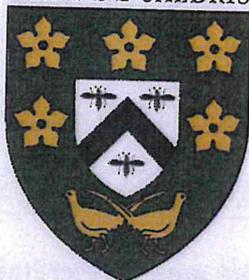


VILLE DE SALBRIS



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SALBRIS DU 19 NOVEMBRE 2020**

*L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre, à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en salle des fêtes Georges Vilpoux, par dérogation spéciale au lieu habituel de ses délibérations, après convocations légales adressées le dix novembre, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire.*

**Étaient présents : 22**

*M. AVRIL, Maire, Mme COUTAUD, M. JOUSSET, Mme GUYADER, M. BENITO, Mme LUNEAU, M. CHENEL, Mme VIGNEULLE, Adjoint au Maire, M. PARROT, Mme DESPONT, M. RUZÉ, Mme HEDAL, Mme MULLER, M. CHOLLET, Mme TELXEIRA, Mme CHENNEBAULT, Mme CHAPERON, M. ANDRÉ, M. CHICAULT, M. SAUVAGET, Mme FUCHS, Mme SMATEL, conseillers municipaux.*

**Absents avec pouvoir : 7**

*Monsieur DALLANÇON, pouvoir à Monsieur JOUSSET  
Madame GILLET, pouvoir à Madame LUNEAU  
Monsieur FALCOTET, pouvoir à Madame GUYADER  
Madame LANOIX, pouvoir à Madame VIGNEULLE  
Monsieur MIANNAY, pouvoir à Monsieur AVRIL  
Madame BAHAIN, pouvoir à M. CHICAULT  
Monsieur MATHO, pouvoir à M. SAUVAGET*

**Absents sans pouvoir : 0**

*Mesdames LAUDE et SICARD, agents municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h00.*

*Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.*

VILLE DE SALBRIS



## 1. VOTE DU HUIT CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux conditions sanitaires actuelles, Monsieur le Maire demande d'approuver la tenue de ce conseil à huis clos.

Le Conseil Municipal approuve la tenue à huis clos à l'unanimité.

## 2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Raphaël JOUSSET a été nommé secrétaire de séance.

## 3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande ensuite à l'Assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

*Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est adopté à l'UNANIMITE.*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

## 4. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 11411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les délégataires d'un service public local produisent chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment un volet financier, une analyse de la qualité du service et une description des conditions d'exécution du service au titre de l'année écoulée.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité qui prend acte de sa communication.

S'agissant des services publics d'eau et d'assainissement, l'article 12224-5 du CGCT indique, en outre, qu'un rapport sur le prix et la qualité du service est présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport comprend obligatoirement l'ensemble des indicateurs techniques et financiers prévus au décret n° 2007-675 du 02/05/2007 pris pour l'application de l'article 12224-5 du CGCT précité.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, est mis à la disposition du public et transmis au représentant de l'État pour information.

*Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation des rapports d'activités Eau et Assainissement 2019 du délégataire Veolia.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire explique : « A titre informatif, le service d'eau potable est géré par une concession qui date de 1976 et qui expirera en juin 2023 et c'est la société VEOLIA qui réalise pour le compte de la ville ce service. Il n'y a pas de faits remarquables pour l'année 2019. Sans doute sera-t-il nécessaire de procéder dans les prochaines années à un programme pluriannuel de travaux suivant les recommandations de VEOLIA. Vous avez vu, c'est un détail qui peut sûrement intéresser nos concitoyens, il y a eu une légère augmentation du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 2,93 euros à 2,98 euros du m3. Concernant le rapport d'assainissement, je rappelle qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2015 et que suite à cela, un programme pluriannuel a été lancé, travaux qui continueront l'an prochain dans le secteur nord de Salbris et cela fera l'objet d'une future délibération. »*

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SIDELC POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle que l'article 15211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant du Syndicat sont entendus ».

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, est mis à la disposition du public et transmis au représentant de l'État pour information.

**Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du SIDELC.**

\*\*\*\*\*

*Monsieur JOUSSET, représentant de la ville de Salbris au sein du SIDELC ajoute : « à retenir, il y a eu un renouvellement de contrat avec ENEDID-EDF en 2019. »*

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### RESSOURCES HUMAINES

**Rapporteur : Madame COUTAUD**

#### 6. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de renforcer le service de police municipale, d'accompagner des jeunes dans leur parcours de formation et de susciter des vocations pour le métier de policier municipal, la Collectivité propose de recruter un apprenti à temps complet au sein de ce service dès l'année scolaire 2020-2021. Il préparera un brevet professionnel en 2 ans, après l'obtention

VILLE DE SALBRIS



du CAP d'agent de sécurité, ce qui atteste de la motivation pour ce secteur et d'un niveau de connaissances dans le domaine de la sécurité. Il travaillera principalement avec l'ASVP.

Il pourra effectuer des patrouilles pédestres, la surveillance de l'entrée et de la sortie des écoles, la surveillance de manifestations ou la surveillance des marchés.

Monsieur le Maire propose de valider la mise à jour du tableau des emplois et la création de ce poste.

\*\*\*\*\*

*Madame COUTAUD: « Nous vous proposons l'ouverture d'un poste pour un jeune salbrisien de 17 ans qui a déjà son CAP Sécurité et qui souhaite passer son BEP. Il a également été jeune sapeur-pompier pendant 4 ans. Il pourra appuyer la police municipale. Pour des raisons sanitaires, le nombre de réunions est limité mais ce point sera également présenté au comité technique et nous en profiterons pour présenter le bilan social qui est finalisé. »*

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7. OPERATION ARGENT DE POCHE – CHANGEMENT DE PARTENAIRE**

L'opération argent de poche est destinée aux jeunes Salbrisien·es âgés de 15 à 18 ans. Cette opération a été instaurée en juillet 2019. Elle vise à offrir aux jeunes une première sensibilisation au monde du travail et aux missions d'une collectivité territoriale. Elle contribue à leur formation en tant que citoyen.

Les jeunes effectuent une mission d'1h30 avec un tuteur dans des services variés (espaces verts, propreté urbaine, CRJS, administration, bibliothèque...). Cette mission est rétribuée 15 €. Elle était portée depuis décembre 2019 par l'Association Salbris Sport (ASS). Un courrier du président de l'ASS a informé la Collectivité que l'association serait mise en sommeil à partir de décembre 2020 et ne pourrait plus prendre en charge l'opération argent de poche.

L'association des Razorbikes effectue plusieurs manifestations à destination des jeunes et se porte volontaire pour pérenniser l'opération argent de poche dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Salbris.

Rappel du nombre de missions proposées :

- vacances de Noël : 345 € soit 23 missions,
- vacances d'hiver : 345 € soit 23 missions,
- vacances de printemps : 345 € soit 23 missions,
- vacances d'été : 990 € soit 66 missions,
- vacances de Toussaint : 345 € soit 23 missions.

Monsieur le Maire propose de valider le changement d'association pour pérenniser l'opération argent de poche.

\*\*\*\*\*

*Madame COUTAUD explique : « L'opération argent de poche a été instaurée en 2019 et été portée par une association mise en sommeil au mois de décembre. Donc l'association*



*Razorbikes se propose d'intervenir en partenariat avec la collectivité pour maintenir ce processus d'argent de poche. »*

*Madame FUCHS demande sur quels critères a été choisie l'association Razorbikes.*

*Madame COUTAUD répond que : « c'est la première association qui s'est proposée, une association qui est au contact de nombreux jeunes et que Razorbikes était partante pour collaborer avec la municipalité. »*

*Monsieur le Maire ajoute que : « c'est également un ajustement technique qui n'aura aucune incidence puisque l'association ne sert que de boîte aux lettres. L'association reçoit une subvention qui est tout à fait égale à la somme argent de poche. »*

**Adopté à la majorité des membres présents et représentés (28 voix POUR et 1 ABSTENTION de Madame Fuchs).**

## **FINANCES PUBLIQUES**

**Rapporteur : Madame LUNEAU**

### **8. AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 460 000 EUROS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer les travaux débutés depuis deux ans dans le cadre du schéma directeur et de la station d'épuration, un emprunt d'un montant de 460 000 € doit être sollicité sur une durée de 30 ans.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter différents organismes bancaires pour la réalisation de cet emprunt, de l'autoriser à négocier au mieux les offres de financement tant sur le profil d'amortissement que sur le taux et à signer le contrat à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la finalisation de cet emprunt.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire précise que : « les travaux d'assainissement de l'année 2019-2020 ont concerné les Cousseaux et que les prochains travaux auront lieu dans le secteur nord de la ville. C'est un budget annexe de la ville. »*

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **9. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du Plan de Relance, une subvention exceptionnelle peut être accordée pour participer aux travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne Franciade.

Le montant des travaux s'élève à 56 463,34 € HT.



Afin d'optimiser le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter toutes les aides financières, notamment au titre de la DETR, aux taux les plus élevés possibles et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire précise que : « la municipalité avait tout à fait les moyens de réaliser ces travaux mais dans le cadre du plan de relance, elle peut profiter d'une subvention qui vise à faire financer des travaux déjà programmés mais pas encore commencés. Les travaux de la Franciade cochent tous les critères. Je vous demande donc l'autorisation de solliciter cette aide au titre de la DETR. Les travaux au final ne coûteront peut-être rien aux Salbrisien(ne)s. »*

*Madame SMATEL pose une question sur la date de démolition de la Franciade et sur la pertinence de sa démolition.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est trop tard et que les travaux concernant la Franciade ont déjà été votés. « Je suis soucieux de deux choses : de la démocratie et du respect des engagements tenus. D'une part, concernant le calendrier, j'aurai aimé que ce bâtiment ait été détruit dans le courant du mois de septembre, mais je ne veux pas revenir sur les événements exceptionnels que nous traversons. D'autre part, je demande si le groupe Ensemble pour Salbris aurait préféré que nous abattions la Franciade cet été sans subvention ou maintenant avec de subventions importantes. Je ne me chagrine pas de ce retard car il permettra aux Salbrisien(ne)s de faire l'économie de ces travaux. Un marché public a été lancé, des entreprises ont répondu à ce marché, et que c'est à elles et non plus désormais à moi, de réaliser ces travaux dans le respect de toutes les règles. »*

*Monsieur SAUVAGET évoque un manque de débat autour de la Franciade et ajoute que le groupe Ensemble pour Salbris est bien contre sa démolition.*

*Monsieur le Maire répond que le débat a eu lieu lors des élections municipales.*

***Adopté à la majorité des membres présents et représentés (23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS de Mesdames FUCHS, BAHAIN et SMATEL ainsi que de Messieurs MATHO, CHICAULT ET SAUVAGET).***

<b>10. ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PLUSIEURS CREANCES SUR LES BUDGETS ANNEXES ET PRINCIPAL</b>
--

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les admissions en non valeur sollicitées par le comptable public à des titres de recettes irrécouvrables.

Détail dans le tableau ci-dessous :

<b>Nature de la recette et références des titres</b>	<b>Montant total</b>	<b>Motifs d'irrecouvrabilité</b>
Portage repas 2016	0,50 €	Montant insuffisant pour poursuite
Portage repas 2012	0,57 €	Montant insuffisant pour poursuite



Portage repas 2017	0,65 €	Montant insuffisant pour poursuite
Portage repas 2016	0,02 €	Montant insuffisant pour poursuite
Portage repas 2015	0,01 €	Montant insuffisant pour poursuite
CRJS 2015	0,90 €	Montant insuffisant pour poursuite
Cantine 2016/2017	53,00 €	Poursuite infructueuse redevable introuvable
Location garage 2015/16/17/18	860,67 €	Poursuite infructueuse redevable sans ressources
Cantines 14/15/18	87,39€	Annulation pour rétablissement personnel
Intérêts moratoires	693,35€	Clôture pour liquidation

Total Admission ville : 1 694,41 €  
Total Admission CRJS : 0,90 €  
Total Admission Portage repas : 1,75 €

\*\*\*\*\*

*Madame LUNEAU : « Le Trésor Public nous sollicite pour des admissions en non-valeur à des titres de recettes irrécouvrables. Il s'agit pour certains de montants insuffisants, ou de poursuites infructueuses, de redevables sans ressources et d'une clôture pour liquidation. Trois budgets sont concernés : la ville, le CRJS, le portage des repas. »*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## 11. DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS ANNEXES ET PRINCIPAL

Après ces mois de fonctionnement et l'impact de la crise Covid sur nos différents budgets, il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

### **Budget CRJS**

Section de fonctionnement :

Nous procédons au rééquilibrage de la section suite aux pertes des produits de service.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **Budget Lotissement Habitation**

Section de fonctionnement :

60 terrains aménagés : 700 €

(Réajustement des crédits inscrits pour la pose de compteurs)

70 Ventes de terrains : 58 334 €



Suite aux promesses de vente de terrains, il convient d'inscrire les prévisions de recettes afin de pouvoir effectuer les écritures de cessions

042 Opérations d'ordres : On constate comptablement le reversement des valeurs de cession et l'ajustement des stocks.

Section d'investissement :

Constatation des écritures de stocks

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**Budget service de portage de repas**

En Dépenses de fonctionnement

60 Achat de marchandise : 19 998€

Le Covid a fait progresser le nombre de bénéficiaires au portage des repas à domicile, et par conséquent, une augmentation des dépenses nécessaires à l'élaboration des repas.

65 Pertes sur créances : 2€

Suite à différentes fins de créances de quelques centimes il y a lieu d'inscrire ces crédits

En recette de fonctionnement

706 : prestations de service : 20 000€

\*\*\*\*\*

*Madame LUNEAU précise : « Nous avons une augmentation de bénéficiaires, donc des dépenses et donc des recettes. »*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**Budget Principal**

Section de fonctionnement :

65 Autres charges de gestion : + 73 400 €

Afin d'équilibrer le budget du CRJS, qui a subi de grosses pertes en raison de la crise du COVID, il y a lieu de verser une subvention supplémentaire d'équilibre de 268 400 €.

Lors du conseil municipal du 30 avril dernier, une participation de 200 000 € a été allouée au Budget CCAS afin de venir en aide aux personnes ayant eu une perte de revenu (délibération 20/27 du 30 avril 2020). A ce jour, l'aide versée n'est que de 6 000 €, et il convient de réajuster comptablement la participation au CCAS en la diminuant de 195 000€.

Pour équilibre de la section, on réduit l'autofinancement à cette même hauteur.

Section d'Investissement :

Nous procédons à l'ajustement des programmes d'investissement selon les besoins et l'équilibre nécessaire à chaque programme.

201901 : travaux de voirie : 26 000 €

202003 : travaux de sécurité dans Bâtiments et Installations sportives : 20 000 €

202004 : travaux éclairage public : 4 000 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur CHICAULT demande des explications concernant la réhabilitation du centre-ville.*

*Monsieur le Maire renvoie à ses propositions faites durant la campagne municipale. Il rappelle que la mairie aura davantage de moyens grâce au dispositif « Petite ville de demain » et qu'ils seront présentés par phases.*

- *Madame SMATEL pose une question concernant les procédures des appels d'offre. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de changement de procédure. Aujourd'hui, les ouvertures de marchés publics sont complètement dématérialisées.*

- *Monsieur SAUVAGET pose une question concernant le document distribué aux Salbriens faisant part des horaires des commerçants durant le confinement. Il demande pourquoi l'opposition n'a pas été consultée.*

*Monsieur le Maire répond qu'il aurait aimé beaucoup collaborer avec le groupe « Ensemble pour Salbris » durant la période difficile que la ville de Salbris traverse. Concernant le document commerces, il ne s'agit pas d'un bulletin municipal mais bien d'une lettre exceptionnelle de soutien économique qui permet aux Salbriens de connaître les conditions de réorganisation des commerçants de Salbris. Monsieur le Maire rappelle qu'au sein du premier bulletin municipal, « Ensemble pour Salbris » aura toute la place nécessaire à son expression.*

*Madame SMATEL rappelle que tous document provenant de la Mairie doit contenir un espace d'expression pour l'opposition selon l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales.*

*Monsieur le Maire conteste l'interprétation qui est faite de cet article et propose de demander son avis au juge administratif. Il souligne que les Salbriens apprécieront sûrement cette perte de temps alors que l'équipe en place fait actuellement beaucoup d'efforts pour gérer une situation de crise.*

*Madame COUTAUD encourage le groupe « Ensemble pour Salbris » à préparer leur intervention qui paraîtra dans le prochain bulletin municipal du mois de janvier.*

- *Monsieur SAUVAGET pose une question concernant les travaux de la route de la Convention.*

*Madame GUYADER explique : « Les travaux devant la zone des panneaux photovoltaïques ne sont pas terminés. La fin des travaux est prévue pour mars. Des camions continuent de passer près du bâtiment électrique. Des places de stationnement successivement à gauche et à droite sont prévues afin de libérer l'espace des trottoirs. Concernant les travaux de la route de la Convention, des devis ont été demandés afin de planifier des travaux en 2021 à partir d'un cahier des charges précis. Concernant la route d'Emmaüs, il s'agit de rénovation des trottoirs et d'ajout de places de parking. Le dossier est en cours. »*

- *Monsieur SAUVAGET demande s'il y a des cas de Covid dans la ville.*

*Monsieur le Maire répond qu'un point quotidien est fait avec le directeur de l'EPHAD et il n'y a actuellement pas de cas de Covid.*

*Monsieur le Maire clôt ce conseil par ces mots : « Je remercie chaque conseiller municipal d'être venu. Je vous remercie tous et toute de prendre ainsi à cœur votre rôle pour Salbris. Merci beaucoup ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 18h50.

Le Secrétaire de séance,



**Raphaël JOUSSET**